

Déclaration à la CAPA révision des avis de Reims des certifiés du 16 janvier 2020

Le paritarisme est un droit mis en place depuis 1946, il permet aux élus des personnels de siéger à parité avec l'administration, d'avoir accès aux documents liés à la gestion des personnels (mutations, promotions, etc.), de vérifier les situations individuelles, de corriger les erreurs, d'améliorer les résultats.

Ce système qui a fait ses preuves est détruit par le gouvernement Macron-Philippe. La loi n° 2019-828 dite de « transformation de la Fonction publique », promulguée le 6 août 2019, qui bouleverse les modalités de gestion des personnels en les rendant opaques et arbitraires, fait voler en éclats une série de dispositions statutaires qui organisaient notamment des garanties collectives : dès ce 1er janvier, les commissions paritaires ne seront plus compétentes en matière de mobilité et, dès l'année prochaine, pour la gestion des carrières, si ce n'est pour l'examen des recours individuels tels que ceux étudiés ce jour.

Ce gouvernement avance tel un bulldozer contre notre école, notre carrière, nos mutations et notre retraite. Les méthodes utilisées pour museler la contestation sont inacceptables. On ne peut pas parler avec insistance de dialogue lorsqu'on ne change rien aux textes. Plus personne n'est dupe de la route que nous fait emprunter le gouvernement. Ce que font les dirigeants à notre pays est une honte. Aujourd'hui encore de nombreux collègues restent mobilisés avec le soutien d'une majorité de Français pour demander l'abandon de cette réforme des retraites. Il est temps que ce gouvernement cesse ces agissements et entende le peuple.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour examiner les demandes de révision d'avis concernant deux collègues. Nous souhaitons certains détails : combien de collègues étaient concernés par ces rendez-vous de carrière ? Combien ont commenté leur avis de carrière (sans forcément demander de contestation) ? Combien ont contesté l'avis initial ? Combien ont eu une réponse positive ? Nous demandons par ailleurs à recevoir les avis par discipline, par échelon, par sexe et par type d'établissement afin d'examiner à nouveau si des disparités existent ou non.

Ces avis sont les conséquences de rendez-vous de carrière qui ont eu lieu l'année dernière et qui, même s'ils sont plus encadrés que précédemment, restent des moments stressants pour tous.

Nous tenons à rappeler ici tout le soutien que nous apportons à la famille de notre collègue contractuel d'Arts Appliqués du lycée Jean Moulin de Revin qui s'est suicidé lors des dernières vacances.

Selon plusieurs témoignages, ce geste désespéré pourrait être mis en relation avec le contexte du travail. Il est clair que l'enquête demandée mardi matin par l'administration au CHSCTA devra s'interroger sur la façon dont l'évaluation a pu être ressentie par notre collègue.

L'institution qui n'a de cesse de nous demander de la bienveillance envers nos élèves ne devrait-elle pas s'interroger aussi sur ses pratiques d'évaluation de ses personnels, au vu du stress que provoquent incontestablement ces rendez-vous de carrière, au vu du statut et même des situations personnelles des collègues ?

Nous espérons ainsi que les situations évoquées ici seront examinées avec toute la bienveillance de Mme La Rectrice et souhaitons que cette nouvelle année soit source d'une écoute attentive de votre part et de la part de ce gouvernement.